

Le bénévolat... une passion pour l'action



Vous cherchez un moyen original de souligner l'apport inestimable d'une personne bénévole œuvrant en loisir et en sport dans votre communauté ou organisme? Inscrivez-la au Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin!

Dans la MRC de l'Érable et dans les 4 autres MRC de la région du Centre-du-Québec, ce prix est aussi pour les organismes, les groupes et les municipalités, qui inscrivent un bénévole, une occasion unique de peut-être gagner une bourse loisir et sport MRC de 500 \$ par voie de tirage. Ceci, grâce à la généreuse contribution financière des MRC.

Pour obtenir plus d'information ou le formulaire de mise en candidature, vous êtes priés de contacter Martine Ayotte de l'Unité régionale de loisir et de sport au 819-478-1483 ou par courriel au martinea@centre-du-quebec.qc.ca. Date limite d'inscription: vendredi 1er mai 2009.

Symposium informatique de l'Équipe-école ViVaLo

Parents recherchés pour un projet spécial avec les élèves

Depuis maintenant 3 ans, l'équipe-école de ViVaLo présente son projet de Symposium informatique. Tout au long de l'année, les élèves de maternelle à sixième année sont invités à produire des projets ou activités informatiques en lien avec les matières scolaires.

Bien que le Symposium soit le jeudi 11 juin 2009, le comité travaille déjà activement à la mise en place de ce bel évènement. Cette année, le Symposium sera sous le thème de l'école orientante.

Comme nous savons que la réussite scolaire des élèves vous tient à cœur autant qu'à nous, nous demandons votre collaboration. Aidez-nous à trouver des gens travaillant avec différentes technologies informatisées afin de faire connaître aux enfants divers métiers reliés à ce domaine.

Pour information :

Marie-Ève Drolet (Villeroy)

☎ (819) 385-4605

Marie-Claude Simard (Val-Alain)

☎ (418) 744-3313

Nellie Thibault (Lourdes)

☎ (819) 385-4322

À lire également dans ce numéro...

Page 2 → Quelques précisions sur la sécurité routière

Page 3 → Info 12-18 de Villeroy

Code de la sécurité routière

Précisions à propos des nouvelles dispositions

Le printemps arrive à grands pas. N'oubliez pas que les pneus à clous doivent être enlevés au plus tard le 1^{er} mai. Même si la chaussée n'est plus glacée ou enneigée, il faudra quand même garder une bonne habitude de conduite prudente et vigilante. Depuis cet hiver, le législateur a apporté des changements au niveau du code de la sécurité routière du Québec (CSR) qui permettront aux policiers de sévir davantage contre les contrevenants les plus téméraires et je vais vous les expliquer brièvement.

D'abord, nous sommes heureux de vous apprendre que très peu de citoyens de notre territoire ont été sanctionnés à propos des nouvelles dispositions sur l'obligation d'avoir des pneus d'hiver et cela nous démontre que la sensibilisation a porté fruit et que les citoyens de la MRC sont disposés à faire ce qu'il faut pour sécuriser le réseau routier.

Il a été souvent démontré que l'on peut espérer la modification d'un comportement délinquant s'il est suivi de très près par une sanction, et c'est sur cette prémisse que le gouvernement provincial a fait modifier le CSR pour renforcer l'effet dissuasif au comportement dangereux de certains usagers de la route.

Grands excès de vitesse

Depuis décembre dernier, de nouvelles dispositions sont en vigueur et elles sont reliées aux infractions concernant les grands excès de vitesse (GEV) et à la conduite d'un véhicule en ayant les facultés affaiblies par l'alcool. Ces dispositions élargissent les pouvoirs du policier en lui permettant de suspendre le permis de conduire d'un usager de la route et de saisir le véhicule qu'il conduit pour une durée de 30 jours. De plus, lors d'une récidive à un GEV durant une période de 10 ans, les amendes peuvent doubler et même tripler.

Pour ce qui est des conducteurs qui font des GEV, c'est-à-dire qui circulent soit à 40 km/h de plus que la limite permise dans une zone de 50 km/h, soit à 50 km/h de plus que la limite permise dans une zone de 70, 80 ou 90 km/h ou soit à 60 km/h de plus que la limite permise dans une zone de 100 km/h, leur permis sera suspendu sur-le-champ pour une période de 7 jours dès la première infraction. S'il y a récidive, en dedans de 10 ans, et indépendamment de la zone de vitesse permise où l'infraction a eu lieu, la suspension du permis sera de 30 jours.

Pour les GEV effectués dans une zone de 50 km/h, la suspension du permis sera de 60 jours à la troisième infraction. De plus, dès qu'il y aura une récidive à un GEV, le véhicule sera saisi pour une période de 30 jours. Les infractions touchant les GEV sont très dispendieuses et l'utilisateur perdra plusieurs points d'inaptitude. De plus, une personne qui conduit un véhicule sans être titulaire d'un permis de conduire ou qui conduit lorsque son permis est suspendu se verra saisir son véhicule pour une période de 30 jours, en plus de se voir signifier des constats d'infraction.

Sgt Onil Lebel
Sûreté du Québec de la MRC de L'Érable

À LIRE LE MOIS PROCHAIN : Nouvelles dispositions du CSR concernant l'alcool au volant.

Info 12-18

Deux jeunes de Villeroy découvrent l'univers des médias

Pendant la semaine de relâche, 2 jeunes du Comité 12-18 de Villeroy, Audrey Rivard et Anthony Séguin, ont eu la chance de participer à la « Journée des médias ».

Cette activité, réservée aux responsables des relations publiques de tous les Comités 12-18 de la région, est réalisée depuis plusieurs années déjà. Le but de celle-ci est de mieux découvrir l'univers fascinant des médias en visitant différents médias du Québec (stations de radio, télévision, etc.) et en rencontrant des personnalités du monde artistique.

Cette année, nous avons visité, à Montréal, les studios de radio Corus et les studios de Radio Énergie. Pendant cette journée, nous avons rencontré plusieurs personnes célèbres qui ont pris le temps de nous accueillir quelques minutes, pendant leur heure de travail. Nous avons eu la chance de discuter avec Lise Dion, Dominic et Martin, Paul Houde, Patrice Brisebois, Ron Fournier, François Morency, Jean-Michel Anctil, André Ducharme, etc...

De plus, pour terminer la journée, nous avons assisté à l'enregistrement de l'émission «450 chemin du golf». Nous nous sommes beaucoup amusés.

Cette journée fut inoubliable pour chacun de nous. De plus, cette sortie a permis à chacun de se faire de nouveaux amis dans les autres Comité 12-18 de la région.

Audrey Rivard, relations publiques

Anthony Séguin, relations publiques

Pensée 12-18

« Si certains croient que l'on s'ennuie dans nos petites municipalités, ils n'ont qu'à prendre l'exemple sur nous. L'ennui, ce n'est pas une question d'endroit, mais de personnalité ! »

(Josée Boutin, ex-présidente Comité 12-18 St-Pierre-Baptiste, 4 juillet 2004)

Conseil d'administration

Présidente : MéliSSa Martineau
Vice-président : Nicolas Baker
Secrétaire : Sarah Ouellet
Trésorière : Sarah Ouellet
Relations publiques : Audrey Rivard
Antoine Desrochers
Anthony Séguin
Administrateurs : Andrée- Ann Asselin

Pour information:

MéliSSa Martineau, présidente (819) 385-4781
MéliSSa G.-Paradis, intervenante (819) 362-3226
poste : 36979 Courriel : mgparadis@p1218.org
Jacynthe Boucher, intervenante (819) 362-3226
poste : 36979 Courriel : jboucher@p1218.org
Gilles Cayer, intervenant (819) 389-5869
Courriel : gcayer@p1218.org

AVRIL 2009

Collecte des matières résiduelles

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Voici un rappel du calendrier pour le mois d'avril :

Lundi 6 avril: déchets seulement

Lundi 13 avril: récupération seulement

Lundi 20 avril : déchets seulement

Lundi 27 avril: récupération seulement

Bingo Jambon au profit de la Fabrique (Vendredi 3 avril 2009 à 19h30)

La Fabrique St-Philéas de Villeroy organise un Bingo Jambon. L'activité de financement se déroulera le **vendredi 3 avril 2009 dès 19h30** à la Salle Firmin-Roy (église). Bienvenue à tous !
(René Verville, président)

Séance du conseil municipal (Lundi 6 avril 2009 à 19h30)

Les élus municipaux vous invitent à la séance régulière du Conseil qui aura lieu le lundi 6 avril 2009 à compter de 19h30 à la salle de l'École. Vous êtes attendus en grand nombre.

Un nouveau site Internet pour la Corporation Villeraïne St-Philias

La Corporation Villeraïne St-Philias a récemment mis en ligne son tout nouveau site Internet. Il suffit de se rendre au **www.corporation-villeraïne.qc.ca** pour en apprendra davantage à propos de notre organisme. Les dates des représentations à venir sont inscrites sur le site, tout comme les autres événements à venir.

Soirée spéciale des assemblées générales : merci aux participants !

Un merci spécial aux gens qui ont assisté à la soirée spéciale des assemblées générales annuelles le 24 mars dernier. Ces remerciements sont exprimés par les cinq organismes qui présentaient leur assemblée au cours de cette soirée, soit la Corporation de développement économique de Villeroy, le CACI Le Royen de Villeroy, le Comité des Loisirs, la Corporation Villeraïne St-Philias et le Festival de la Canneberge.

La date limite pour expédier vos textes en prévision de la parution de mai 2009 a été fixée au 15 avril. Vous êtes invités à envoyer vos textes à l'adresse suivante : info@municipalite-villeroy.ca

Sébastien Gingras, éditeur